

ANALYSE MULTICRITERES DECHETTERIE

L'analyse a porté sur un périmètre s'étendant du col des Roches (Le Locle) à la carrière de la Combe-des-Moulins (La Chaux-de-Fonds).

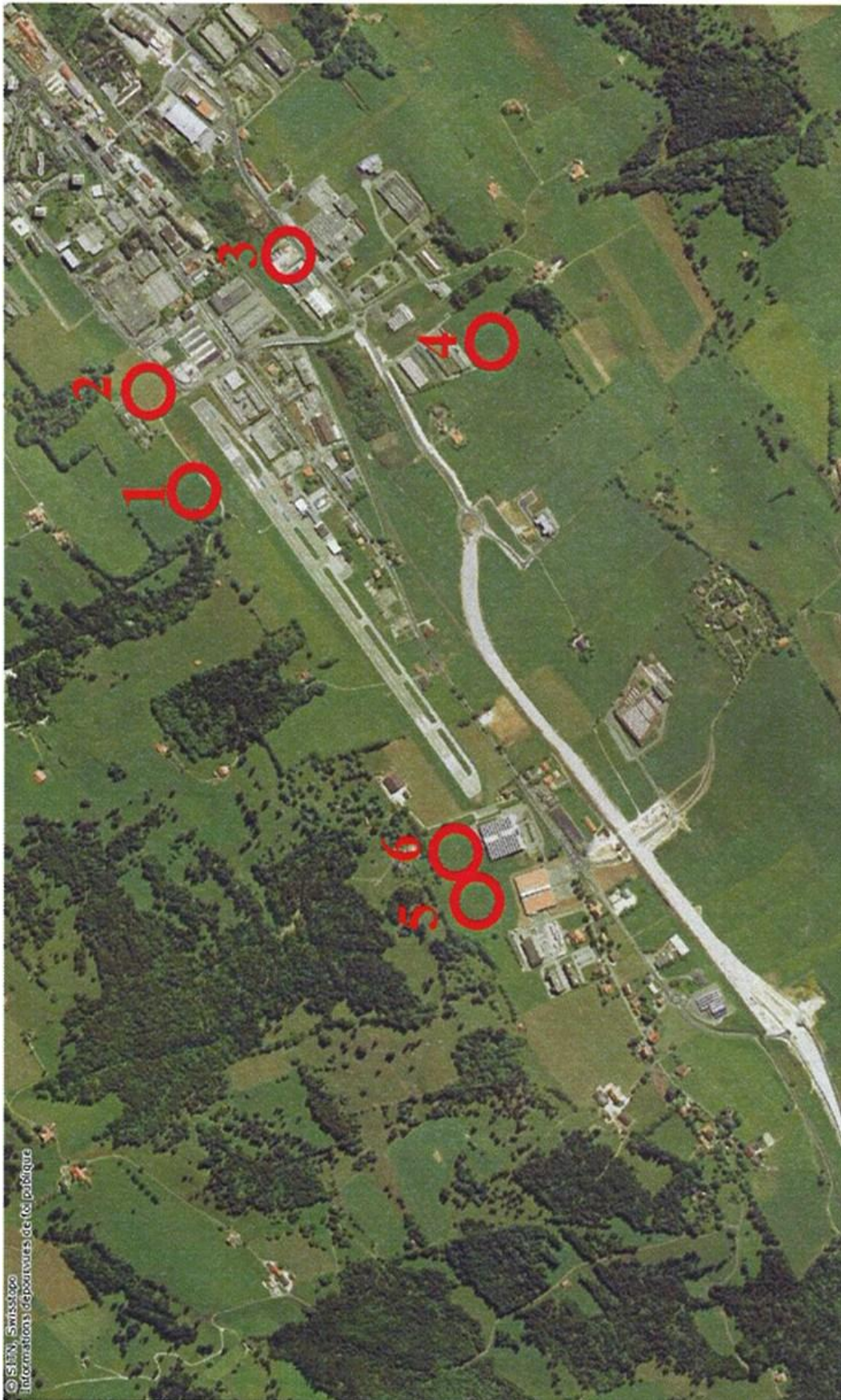
Une planification négative a tout d'abord été effectuée afin d'exclure les terrains situés dans les périmètres suivants :

- Zones de protection des eaux S1 - S2 - S3
- Périmètre zone centrale UNESCO
- Périmètre du pôle économique cantonal du Crêt-du-Locle
- Pâturages boisés / cordons boisés
- Forêt
- Zones de protection communales et cantonales
- Site du premier projet de la déchetterie aux Eplatures

Cette planification négative met en exergue plusieurs sites pour une déchetterie intercommunale qui ont été analysés selon plusieurs critères :

- Génération de trafic
- Accès population LCF
- Accès population LL
- Accès routier
- Proximité des centres d'achats
- Nuisances sonores
- Propriétaire du terrain
- Délai de construction
- Conforme à l'affectation
- Conflits potentiels avec des voisins
- Equipements
- Superficie
- Topographie
- Impact visuel et paysager

La localisation de ces sites potentiels ainsi qu'un résumé des résultats d'analyse des critères décisifs sont présentés dans les pages suivantes du présent document.



ouest de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Site 1 : nord de l'aéroport : NON RETENU

Critères principaux de l'exclusion :

- Dézouage à effectuer
- Très fortes contraintes de l'aéroport

Site 2 : nord Charles-Naine : NON RETENU

Critères principaux de l'exclusion :

- Très fortes contraintes de l'aéroport
- Risque d'oppositions des villas terrasses du chemin du Grillon

Site 3 : est Paci : NON RETENU

Critères principaux de l'exclusion :

- Terrain trop petit
- Le propriétaire ne veut pas vendre

Site 4 : sud TRN : NON RETENU

Critères positifs :

- Localisation
- Accès pour les deux villes
- Faible impact paysager

Points négatifs :

- Terrains appartenant à l'Etat
- Terrains situés dans la "grappe " TRN du schéma directeur du Crêt-du-Loche.

Site 5 : nord Von Bergen : RETENU

Critères positifs :

- Localisation
- Accès pour les deux villes
- Faible impact paysager
- Terrain communal

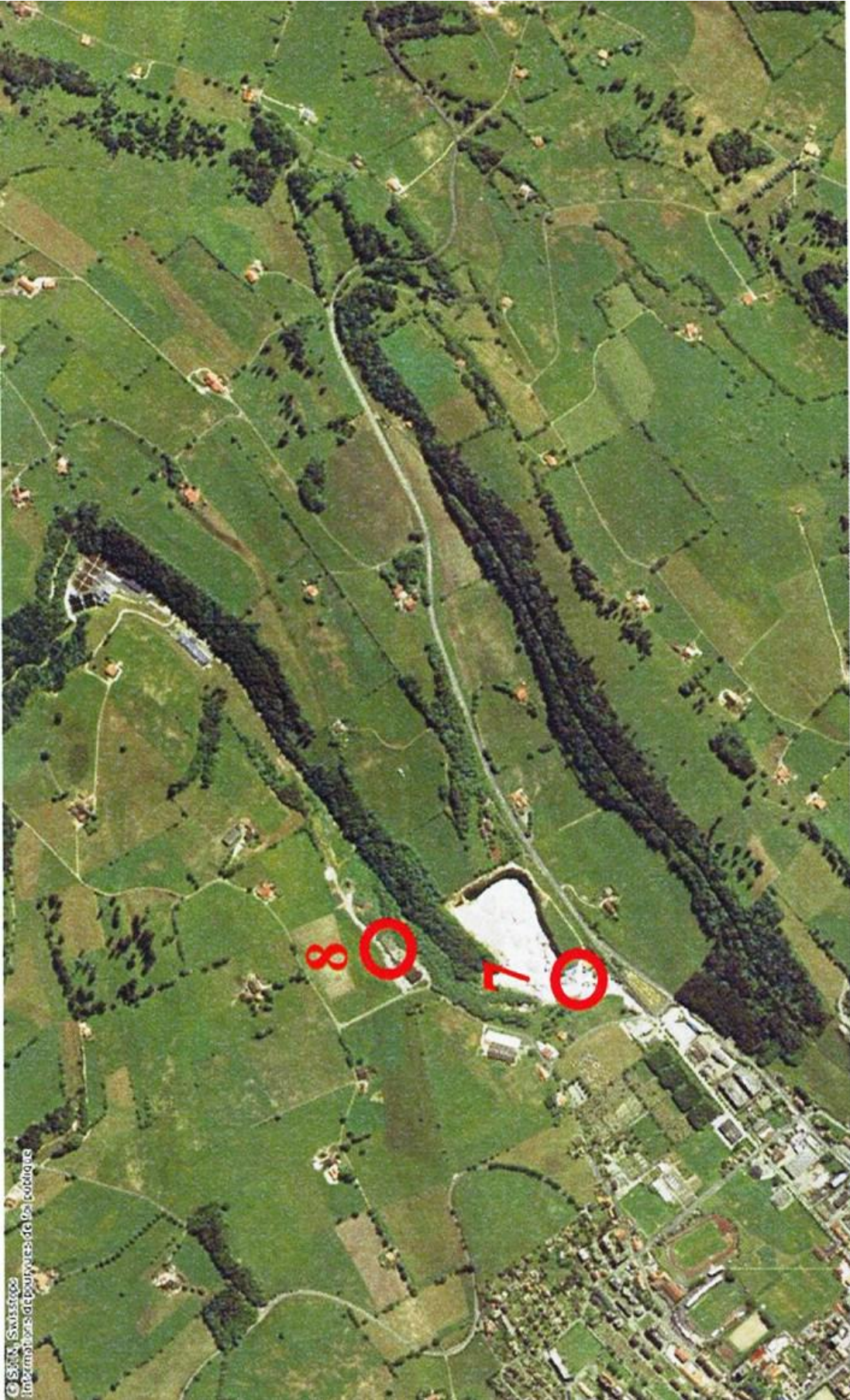
Points négatifs :

- Accès à régler
- Forêt

Site 6 : nord Stryker : NON RETENU

Critères principaux de l'exclusion :

Terrains appartenant à l'Etat et réserver pour l'extension Stryker.



est de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Site 7 : Carrière de la Combe-des-Moulins : NON RETENU

Critères principaux de l'exclusion :

- Distance par rapport au Locle
- Etat de propriété (carrière en activité)
- Dézonage à effectuer
- Impact visuel

Site 8 : Les Bulles : NON RETENU

Critères principaux de l'exclusion :

- Distance par rapport au Locle
- Etat de propriété
- Coût (route d'accès)
- Dézonage à effectuer
- Impact visuel



est de la Ville du Locle

Site 9 : Le Verger : NON RETENU

Critères principaux de l'exclusion :

- Etat de propriété (prix du terrain)
- Dézonage à effectuer
- Impact visuel